



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME
COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

Tél : 02.43.20.10.49

Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 03 MARS 2022
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 03 Mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, Chauvin Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, COTEL Aurélie, PELLIER Céline, HOOGHIMSTRA Laëtitia, GAUQUELIN Fabrice, HOULBERT Stéphane.

Était représenté : Néant

Était absent non excusé : CHAUVEL Pascal

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

Le procès-verbal de la dernière séance du 27 Janvier 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Sommaire

- Vote du COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2021 Commune, Assainissement et lotissement de la Guèrenne
- VOTE DES BUDGETS 2022
- Vote des Subventions 2022 aux associations.
- Points sur les travaux
- Questions Diverses.

1- Vote du COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2021
Commune, Assainissement et lotissement de la Guèrenne

10/2022 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX 2021
ET DES COMPTES DE GESTION 2021

Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif communal, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		225 166,16	84 365,44		84 365,44	225 166,16
Opérations de l'exercice	196 640,03	295 767,42	133 127,28	137 323,20	329 767,31	433 090,62
TOTAUX	196 640,03	520 933,58	217 492,72	137 323,20	414 132,75	658 256,78
Résultat de clôture		324 293,55	80 169,52			244 124,03
Restes à réaliser					98 507,72	40 700,00
Besoin/excédent de financement Total						186 316,31
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						137 949,13

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

137 977,24	Au compte 1068 (recette d'investissement)
186 316,31	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

11/2022 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ASSAINISSEMENT 2021 ET DES COMPTES DE GESTION 2021

Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif assainissement, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 036,25		40 730,26		47 766,51
Opérations de l'exercice	13 566,96	15 341,59	15 985,75	10 581,60	29 552,71	25 923,19
TOTAUX	13 566,96	22 377,84	15 985,75	51 311,86	29 552,71	73 689,70
Résultat de clôture		8 810,88		35 626,11		44 136,99
Restes à réaliser						

Besoin/excédent de financement	44 136.99
Pour mémoire : virement à la section d'investissement	7 370.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
8 810.88	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

12/2022 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS LOTISSEMENT DE LA GUÉRENNE 2021 ET DES COMPTES DE GESTION 2021

A Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif fourniture d'énergie, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				0.26		0.26
Opérations de l'exercice	34 912.74	37 275.20	29 955,20	34 324.74	64 867,91	71 599.94
TOTAUX	34 912.74	37 275.20	29 955,20	34 325,00	64 867,91	71 600.20
Résultat de clôture		2 362.46		4 369,80		6 732.26
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	Au compte 1068 (recette d'investissement)
2 362.46	Au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

2- -VOTE DES BUDGETS 2022

13/2022 **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022**

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec Mme GUY Isabelle, Conseillère aux décideurs locaux), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	444 396.31 €	Dépenses d'investissement	355 577.52 €
Recettes de fonctionnement	444 396.31 €	Recettes d'investissement	355 577.52 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

14/2022 **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022**

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec Mme GUY Isabelle, Conseillère aux décideurs locaux), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	22 180.88 €	Dépenses d'investissement	45 907.71 €
Recettes de fonctionnement	22 180.88 €	Recettes d'investissement	45 907.71 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

15/2022 **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA GUERENNE 2022**

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec Mme GUY Isabelle, Conseillère aux décideurs locaux), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	35 685.91 €	Dépenses d'investissement	34 325.00 €
Recettes de fonctionnement	35 685.91 €	Recettes d'investissement	34 325.00 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

16/2021 **Objet : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses**

Le Maire indique que la collectivité dispose d'un faible taux d'impayés. Ces impayés sont ponctuellement admis en non-valeur. La création d'une provision est une mesure corollaire de prudence budgétaire qui sera désormais réalisée annuellement en lien avec Mme GUY Isabelle, Conseillère aux décideurs locaux, au regard de la réalité des créances restant à recouvrer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'inscrire une provision de 9.00€ pour l'année 2022 au compte 6817 « Dotations aux provisions dépréciations créances douteuses » du budget principal ;**
- D'actualiser annuellement le calcul et d'inscrire au budget communal cette provision pour les prochains exercices**

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

3-Vote des Subventions 2022 aux associations.

20/2021 SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer des subventions à différentes associations donc la liste est la suivante :

	<i>ASSOCIATIONS</i>	ANNEE 2022
1	GENERATION MOUVEMENTS DES AINES RURAUX LE GREZ	350
2	ADMR	100
2	LA GYM AU GREZ	350
3	UNC AFN DU GREZ	100
4	GDON LE GREZ	100
5	L'amicale des SAPEURS POMPIERS de Sillé	350
6	Association des jeunes sapeurs-pompiers de Sillé	100
7	Les Randonneurs du Pays de Sillé	32
8	COMICE	300
	Sous total	1782
	Provision pour Subventions demandées en cours d'année	718
	TOTAL DES SUBVENTIONS	2500

4 -Points sur les travaux 2022

Travaux Peltier avancement normalement

APAVE : prévoir faire les modifications

Clocher échafaudage et prévoir un démoussage de la toiture pendant que l'échafaudage est en place

Pour les vitraux : deux contacts, demander deux devis

Réunion PLUi : Chambre d'Agriculture au GREZ le 02/03/2022 avec les agriculteurs. (Compte rendu fait par Céline)

5- Questions diverses

Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)

BUREAU DE VOTES ELECTIONS PRESIDENTIELLES (10 avril 2022 et 24 avril 2022) ET LEGISLATIVES (12 juin 2022 et 19 juin 2022)

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 19 h00
ELECTIONS DU 10 AVRIL 2022 24 AVRIL 2022 3 ou 4 PERSONNES	COTTIN Martine HOOGHIEMSTRA Laetitia GAUQUELIN Fabrice MEZIERE Jean- Louis	CHAUVIN Christian HOULBERT Stéphane CHAUVEL Pascal CHAUVIN Marie- Françoise	CREPIN Sylvie PELLIER Céline FLAMENT Gérard VERRIER Martine	VERLIAC Thibault COTEL Aurélie MASSON Gérard

Demander comme aux dernières élections la participation de certains électeurs de la commune pour la tenue du bureau de vote pour compléter le tableau ci-dessus.

La séance s'est levée à 21 heures 45
Le Maire,
Martine COTTIN

